

- **Vote** le présent compte administratif 2014 - Budget général à l'unanimité.

2015-03-08 Vote des taux d'imposition 2015

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2015, soit :
 - 7,89 % pour la taxe d'habitation,
 - 10,04 % pour la taxe foncière,
 - 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2015-03-09 autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP)

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry car la réalisation de ce projet commencer en 2014 ne sera terminé qu'en 2016. Cette autorisation permettra d'étaler le reste des dépenses afférentes à ce projet sur 2015 et 2016.

- **DECIDE :**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de réhabilitation du bâtiment Jules Ferry ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1 679 420 € TTC

CP 2015 : 800.000 €

CP 2016 : 879.420 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat : 200.000 €

Subvention du Département : 65.700 €

Part communale : 1.413.720 €

- **DIT :**

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2015

2015-03-10 Attribution des 1ères subventions 2015 associations/écoles

Monsieur Le Maire expose que suite à des courriers reçus concernant des demandes de subvention, il convient de délibérer dès ce mois-ci pour les associations, écoles et centres qui fonctionnent en année scolaire. Il précise que la seconde attribution des subventions 2015 pour les autres associations aura lieu comme chaque année au mois de juin.

- **Fixe** ainsi qu'il suit les 1ères subventions pour l'année 2015 :

ASSOCIATIONS	Subventions 2015 en euros
Les rodeurs miteux	200
Vélo club d'Annemasse	100
La chamarette	37.50
Ecole Arthaz (OCCE74) <i>500 euros par classe + le car des sorties piscines</i>	3944
Famille Rurale	3649.23
Total 1^{ère} attribution subventions 2015	7930.73

2015-03-11 SYANE - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Arthaz PND d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

D É L I B È R E :

Article 1er : - Approuve l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014.

Article 2 : - Autorise le Maire à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 2014.

Article 3 : - Accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

Article 4 : - Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 5 : - Autorise le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Informations diverses :

Commission Urbanisme : Monsieur Laurent GROS présente les dernières demandes d'autorisation d'urbanisme au conseil.